



Élections CSE CEGEE 2023-2026

Du 9 au 15 décembre 2022

Nos engagements · Nos combats

Avec vous, pour faire cesser la pression insensée !

Depuis la fusion, la pression sur le personnel s'est accentuée. Les salariés se retrouvent seuls face à une machine bien huilée qui n'a d'autre motif que de renforcer la productivité. Et gare à ceux qui ne sont pas « à l'attendu » des objectifs. Dans ces moments délicats, chaque salarié doit pouvoir compter sur un appui face à la pression.

• **Un quotidien sous pression et le doute s'installe !**

Avec 550 postes supprimés en 3 ans, et des objectifs toujours à la hausse où que l'on soit, la course à la productivité s'accompagne d'une pression de tous les instants sur les salariés.

Celle ou celui qui ne tient pas la cadence est contraint de se justifier et se retrouve en la ligne de mire. Les menaces de sanction ne sont alors jamais loin.

La Direction n'est pas avare de sanctions disciplinaires, et en oublie même toute la gradation prévue par le code du travail : ce qui est du ressort de l'avertissement peut rapidement se transformer en... licenciement ! Rester seul(e) face à cette situation c'est se mettre en danger !

Nos interventions permettent, outre de rappeler le droit, de limiter aussi les « ambitions » de sanctions !

• **En parler c'est comprendre qui est le véritable « coupable » !**

Il est difficile de « sortir la tête de l'eau » quand on est sous pression et quasiment impossible d'avoir le recul nécessaire pour réagir.

Alors, il est important de ne pas rester seul et d'en parler. Les élus du Syndicat Unifié-Unsa sont formés et aguerris à l'écoute et l'analyse

des situations. Ils savent remettre les vraies responsabilités en perspective.

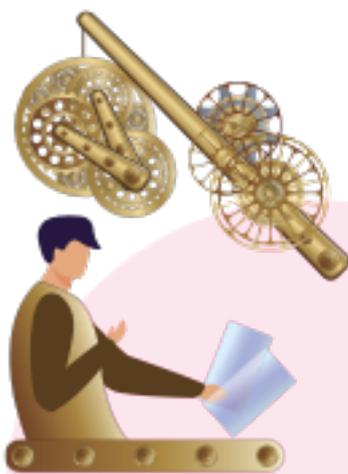
Nous avons les moyens de changer les situations et de faire stopper les actions délétères vis-à-vis des salariés.

• **Les droits des salariés sont intangibles, ils ne peuvent être bafoués !**

La direction ne peut pas faire ce qu'elle veut en matière de mutation ou de changement d'emploi. Ce n'est pas au personnel de faire les frais des

réorganisations à répétition ou fermetures/regroupements d'agences. Les salariés ont des droits.

Nous savons accompagner individuellement les salariés, prendre en compte les situations singulières et les souhaits de chacun pour construire des solutions alternatives. Et ce, dans l'intérêt de tous !



Nous avons besoin de votre voix pour peser plus encore dans le combat. Votez et faites voter pour le Syndicat Unifié-Unsa !